



**MOIS
SANS
TABAC**

Challeng' & Vous

Île-de-France

DÉFI N°2

du 14 au 25 novembre



**Faites preuve de
créativité**

**Propositions originales pour redonner
vie à ce logo connu de tous.**



CONSIGNES DU DÉFI N°2

Désignez le logo “Interdiction de fumer”

Comment répondre ?

- Envoyez-nous votre production par mail
- 1 seule réponse par équipe
- Avant le 25 novembre



Le logo “Interdiction de fumer” est bien connu et obligatoire dans les lieux à usage collectif depuis l’arrêté du 1 décembre 2010.

Le Ministère de la santé souhaite renouveler ses pictogrammes. Ainsi, vous êtes missionnés pour dépoussiérer ce logo vieux de 14 ans.



Êtes-vous prêt à relever le défi ?

À vous de jouer !